

Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier

Dossier : 6211-02-144

Compte rendu de la période d'information publique du 13 août au 12 septembre 2020

La période d'information publique concernant le *Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier* par ArcelorMittal a pris fin le 12 septembre 2020. Conformément au mandat qui lui a été confié le 29 juillet 2020 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Pour assurer la poursuite de ses activités, ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC) souhaite mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, situées au centre des installations industrielles d'ArcelorMittal, dans le golfe du Saint-Laurent. Ce port sert principalement à la manutention et à l'expédition du concentré de minerai de fer et des boulettes d'oxyde de fer produits par l'initiateur du projet. Il sert également à la réception de produits pétroliers et de matières premières utilisées dans le procédé de bouletage, ainsi qu'aux transbordements et à l'exportation de céréales.

Sur une période de 10 ans, soit de 2021 à 2030, la superficie totale connue à ce jour à draguer serait de 54 000 m² pour un volume de 39 818 m³ de sédiments. L'objectif des travaux est de maintenir une profondeur de 15,25 m sécuritaire à la navigation. Les travaux de dragage pourraient nécessiter jusqu'à huit semaines d'intervention par an et seraient réalisés chaque fois que cela serait nécessaire, visant un retrait maximal de 7 000 m³ de sédiments annuellement. Les sédiments dragués seraient déposés en milieu terrestre sur les terrains d'ArcelorMittal.

Des travaux de consolidation et d'écaillage seraient également requis au niveau des parois rocheuses du port afin de maintenir les installations sécuritaires pour les minéraliers qui accostent.

Les coûts de réalisation des travaux sont évalués à 18,7 M\$, soit 18 M\$ pour les travaux de dragage et 0,7 M\$ pour les travaux de consolidation et d'écaillage des parois rocheuses.

(Extrait du site Web du BAPE)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- le maître d'œuvre des travaux de dragage (ArcelorMittal ou contracteur) ;
- la création d'emploi liée au projet ;
- la tenue ou non de consultations auprès des autochtones et s'il est prévu qu'il y aura des emplois pour eux ;
- la disponibilité des sommes prévues pour le plan d'urgence ;
- les moyens envisagés pour évaluer la gestion des sols contaminés au butylétain (indicateurs, façon de faire la reddition de compte et mesure de l'efficacité de cette gestion) ;

- l'emplacement des réserves de récifs marins pour l'habitat des espèces marines : baie à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite ou baie située à l'extérieur de Port-Cartier ou de Sept-Îles.

Lieu de dépôt des sédiments

- l'endroit où seront entreposés les sédiments dragués ;
- la raison pour laquelle les sédiments hautement contaminés sont entreposés sur un autre site autorisé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques plutôt que sur le site d'ArcelorMittal ;
- la localisation des sites d'entreposage des sédiments à Sept-Îles.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale Le Manuscrit <i>Accès Internet gratuit</i>	21, rue des Cèdres à Port-Cartier

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Quotidien	Hebdo régional
12 août 2020	-	Le Nord-Côtier

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
13 août 2020	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	214	Site Web du BAPE
2 septembre 2020	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

Les publications dans les médias sociaux

Dates et événements	Personnes rejointes
Du 13 août au 2 septembre 2020	Achat de publicité Facebook ciblée dans la région concernée et où se tient la séance publique d'information : 14 000 personnes rejointes
13 août 2020 Début de la période d'information publique	Compte Twitter du BAPE : 2 475 abonnés Compte Facebook du BAPE : 3 446 abonnés
2 septembre 2020 Rappel de la tenue de la séance publique d'information	Compte Twitter du BAPE : 2 515 abonnés Compte Facebook du BAPE : 3 487 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 2 septembre 2020 à 19 h 30
Lieu	En ligne sur le site Web du BAPE et sur Facebook
BAPE : Animation	M ^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication
Modération	M ^{me} Alexandra Barbeau, conseillère en communication M ^{me} Noémie Gaudreau, conseillère en communication
Initiateur du projet	M ^{me} Andréanne Boisvert, ArcelorMittal M ^{me} Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal M ^{me} Julie Malouin, WSP Canada Inc.
Webdiffusion vidéo	51 visionnements
Durée	1 h 04
Nombre de questions posées	9 questions

La revue de presse

Un article de *ma côte-nord* est paru le 13 août 2020 à la suite de la publication du communiqué annonçant la période d'information publique, en mentionnant notamment la tenue de la séance d'information sur Internet.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est mentionné que la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam est concernée par les activités du projet. Après une discussion avec la chargée de projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il a été recommandé de les inscrire à la liste d'envoi et de leur offrir la possibilité d'ouvrir un centre de consultation dans la communauté, mais celle-ci n'a pas donné suite à notre proposition.

Québec, le 15 septembre 2020

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier